

Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com

Association Nationale des Juges Avicoles

Compte-rendu de la commission française des standards volailles

8 décembre 2024

Membres présents : Arnaud Asselin, Alain Chaumeil, Pierre Delambre, Jacques Dulieu, Marylène Le Goff, Philippe Néollier, Jean-Claude Périquet, Anthony Ré, Jean-Luc Sauzedde, Franck Terki.

Membre absent excusé : Roland Grauss.

Le président Pierre Delambre remercie tous les membres pour leur présence afin de poursuivre les travaux de la commission des standards. La réunion a lieu en distanciel.

Afin de ne pas oublier notre collègue juge Yves Desforges, le président demande une minute de silence en sa mémoire.

Avant de démarrer les nombreux points de la réunion, nous avons reçu le nouveau président de la FFV, Karel Maubrun, afin de lui présenter les objectifs de la commission et les liens qui nous unissent à la FFV. Une discussion entre tous les membres présents permet de consolider et d'entretenir les bonnes relations. Karel Maubrun pose une question concernant les bagues (point abordé dans ce compte-rendu). Après ce moment d'échanges, nous prenons congé de Karel et le remercions de sa présence.

En préambule aux délibérations, le président rappelle que, depuis septembre 2024, 17 races ou variétés représentant environ 200 animaux, ont été évalués dans 8 expositions aux 4 coins de la France. Ces chiffres sont la preuve que nos éleveurs et clubs de volailles sont des plus actifs, et cette vivacité est de bon augure ! Il poursuit en remerciant l'ensemble des membres de la commission pour leur dévouement.

1 – Homologations en cours

Jacques Dulieu et JC Périquet, présentant des animaux en homologations, conformément à l'usage, il leur est demandé de ne participer ni aux débats, ni aux votes, pour les races concernées.

- Bourbourg RN blanc herminé bleu : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Houdan le 20 septembre 2024, la commission émet, à l'unanimité moins une voix, un avis favorable quant à l'homologation définitive de cette variété.

- Java chocolat : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Neufchâtel en Bray le 11 novembre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à l'homologation définitive de cette variété.

- Houdan GR bleu : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Metz le 23 octobre 2024, la commission émet, à l'unanimité moins une voix, un avis favorable quant à l'homologation définitive de cette variété.

- Legbar huppée saumon coucou doré clair : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Houdan le 20 septembre 2024, la commission émet, à l'unanimité moins une voix, un avis favorable quant à l'homologation définitive de cette race et variété. (Standard en pièce jointe)

- Gauloise GR saumon bleu doré : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Metz le 23 octobre 2024, la commission émet, à l'unanimité moins une voix, un avis défavorable quant à cette deuxième année d'homologation. Une nouvelle présentation est souhaitée.

- Canard de Duclair brun à bavette : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Neufchâtel en Bray le 11 novembre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à cette deuxième année d'homologation. Une nouvelle présentation est souhaitée.

- Orpington RN barré gris perle : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Niort le 22 novembre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en troisième année.
- Oie de Sébastopol blanche : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Soumoulou le 18 octobre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.
- Oie du Tarn pie cendré : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite chez l'éleveur le 15 novembre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.
- Braekel GR bleu barré citronné : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Challans le 31 octobre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à cette première année. Une nouvelle présentation est souhaitée.
- Poule de Zottegem GR bleu barré citronné : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Challans le 31 octobre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à cette première année. Une nouvelle présentation est souhaitée.
- Brahma RN fauve herminé splash : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Niort le 22 novembre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à cette première année. Une nouvelle présentation est souhaitée.
- Canard cou nu sauvage foncé : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Limoges le 25 octobre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.
- Canard cou nu bleu sauvage : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Limoges le 25 octobre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.
- Canard cou nu bleu sauvage foncé : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Limoges le 25 octobre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à cette première année. Une nouvelle présentation est souhaitée.
- Poule soie GR saumon blanc doré : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Limoges le 25 octobre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à cette première année. Une nouvelle présentation est souhaitée.
- Poule soie GR perdrix splash : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Limoges le 25 octobre 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant au démarrage du processus d'homologation. Une nouvelle demande de démarrage du processus d'homologation devra être formulée.

2 – Demandes de démarrage de processus d'homologation

Rappel : Un éleveur et/ou un club souhaitant faire homologuer une nouvelle race et/ou variété doit envoyer obligatoirement une **demande écrite** au secrétariat de la commission des standards : commissionstandards@gmail.com. Toute demande orale ou par l'intermédiaire d'un collègue ne sera pas prise en compte si elle n'a pas été confirmée par écrit et envoyée à la commission.

- Pavilly GR blanc : après examen du dossier, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle variété.

Information concernant les coloris composés avec du splash. La commission décide, à l'unanimité, la mise en place avec effet immédiat, d'un moratoire concernant les demandes de démarrage d'homologation des variétés composées de splash. Elle souhaite poursuivre les processus d'homologations en cours, et voir l'évolution de ces nouvelles variétés avant d'en démarrer de nouvelles.

3 – Correction et modifications du standard

- **Sans queue de Ruhla** : corrections sur les variétés
 - Fauve : supprimer « léger poivrage dans la queue ».

- Fauve herminé noir, dans les défauts graves : supprimer « reflets violets dans la queue du coq ».
- Coloris des miroirs dans les variétés truité, truité à bavette, sauvage : supprimer « bleu violet » et remplacer par « bleu vert ».
- **Les coloris « bleu » et « bleu liseré »**. Le coloris « bleu liseré » est la variété de l'Andalouse mais pas des autres races. Il faut donc remplacer « bleu liseré » par « bleu » pour les races suivantes : Crève-cœur, La flèche, Poule d'Alsace. Une consultation est nécessaire avant correction pour les autres races non françaises concernées.
- **Coloris splash**. Corriger pour l'Orpington : yeux bruns au lieu de rouges.

4 – Questions diverses

- Concernant les Poule soie, il est conseillé d'exposer des animaux dont les masses se rapprochent le plus des masses maximales, à savoir pour les coqs, 1.7 kg et pour les poules 1.4 kg. L'information sera relayée par le club de la race.
- Chabo à tarsi longs. Le club français du Chabo a envoyé un mail à la commission afin de l'avertir du jugement de Chabo à tarsi longs en Allemagne (pour des raisons liées à la pression des écologistes), ce qui l'inquiète. La commission rappelle que ce type de Chabo n'est pas jugeable en France et que la commission est souveraine quant aux standards qui peuvent s'appliquer en France.
- Propositions de photos de Chabo. Le club souhaite proposer des photos afin d'illustrer le standard et de faire connaître ses attentes quant aux caractéristiques de la race. Afin de diffuser ces clichés, le club pourra envoyer à la commission un document PDF qui, après validation, pourra être fourni aux juges et élèves juges.
- Age maximal des animaux exposés : pour les volailles domestiques, il est préconisé un cycle de 6 ans maximum, et pour les oiseaux d'ornement il n'y a pas de limite tant que la bague est lisible.
- Canard Mandarin avec 1 seul voile. Etant une caractéristique spécifique de la race, la note est 0 – éliminé.

5 – Les homologations 2024/2025 et 2025/2026

- Rappel concernant les homologations. Les animaux présentés doivent être bagués avec des bagues EE fournies par la FFV, c'est-à-dire des **bagues françaises**.
- Les expositions retenues pour les homologations 2024/2025 sont entre-autres à ce jour : Evreux janvier 2025, Verdun avril 2025. Pour rappel, afin qu'une exposition puisse recevoir des homologations, il suffit d'en informer au préalable le secrétariat et que celle-ci accueille un minimum de 2 juges de la commission.
- Pour la saison 2025/2026, en l'absence d'une exposition nationale FFV, les expositions retenues en 2025 sont : Limoges, Nevers, Challans, Soumoulou, Saint Paulien, Verdun avril 2026.

6 – Correction du règlement de la commission française des standards

Paragraphe 2, composition. Rajouter : « Membres de droit : le président de la FFV (s'il est juge volailles), le président de l'ANJA, le délégué auprès de l'Entente Européenne d'Aviculture (s'il est juge volailles), sont membres de droit pour la durée de leur mandat. »

7 - Ornaments

Nous sommes dans l'attente d'un support que la commission européenne des standards devrait fournir prochainement.

Après un rapide tour de table, le président salue les membres présents et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacun.

Arnaud Asselin, secrétaire de séance.